ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 20696

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies au sujet des débouchés professionnels proposés aux titulaires d'un doctorat. Le nombre de docteurs et de doctorats reste important en France alors que les difficultés pour trouver un emploi augmentent. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Les débouchés des docteurs sont l'objet d'enquêtes régulières. L'enquête 2001 sur leur insertion a permis de mettre en évidence une certaine amélioration dans ce domaine. Les deux tiers des docteurs occupent un emploi stable. Pour plus de la moitié des docteurs interrogés et ayant répondu à l'enquête en 2001 (de 51 % en sciences de l'homme et des humanités à 91 % en sciences de la terre et de l'univers), le passage par les études doctorales a été déterminant dans l'obtention d'un emploi. Près des deux tiers d'entre eux occupent, un an environ après la délivrance de leur diplôme, un emploi stable dans le public ou dans le privé. 30 % d'entre eux n'ont pas acquis une situation professionnelle stable, mais seuls 5 % sont encore demandeurs d'emploi. Les trajectoires des jeunes docteurs doivent cependant être distinguées selon les disciplines et les pratiques des milieux professionnels concernés. La formule des stages post-doctoraux après la thèse est répandue dans les sciences dites « dures » : 39 % des docteurs en sciences de la Terre et de l'Univers, 33 % en biologie, médecine et santé, 26 % en chimie, effectuent un « post-doc », contre seulement 3 % en sciences humaines et sociales (SHS). Mais il est à noter qu'une part importante des étudiants en SHS était déjà salariée lors de son inscription en thèse. Près d'un tiers des docteurs travaillent dans le privé. Alors que 45 % des docteurs rejoignaient, il y a dix ans, les secteurs de la recherche publique et de l'enseignement, ils sont seulement 36 % aujourd'hui. Simultanément, les portes de l'entreprise s'ouvrent plus largement à leurs cadets : 27 % en moyenne trouvent désormais leur place dans le secteur privé. L'amélioration de l'insertion professionnelle des docteurs est au coeur du dispositif des 315 écoles doctorales (ED) chargées, à côté de la formation scientifique dans les équipes de recherche, d'aider le doctorant à préparer son avenir professionnel, soit dans l'enseignement et la recherche publics, soit dans l'entreprise et les milieux socio-économiques où plus de la moitié des doctorants est destinée à trouver un emploi. A cet effet, les ED participent à l'organisation de séminaires de type « doctoriales » (cofinancés par le ministère) destinés aux étudiants en cours de thèse dans le but de les sensibiliser au monde de l'entreprise. Ces « doctoriales » mettent en place des sessions de formation des doctorants orientées notamment vers la connaissance de l'entreprise, l'ouverture sur l'Europe et l'apprentissage des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En 2003, des mesures de soutien à l'emploi scientifique ont été prises avec la création de 420 emplois de professeurs et maîtres de conférences et la mise en place de 400 nouvelles possibilités de contrats post-doctoraux d'une durée de dix-huit mois au plus dans les établissements de recherche. 200 contrats post-doctoraux seront à nouveau créés en 2004. Ces nouveaux contrats ont pour vocation de favoriser la mobilité des jeunes chercheurs, dans la perspective d'un choix élargi de carrière scientifique ou technique, de leur permettre d'affirmer leur talent et leur créativité personnelle et d'acquérir une expérience complémentaire de recherche de haut niveau afin de se

préparer dans de bonnes conditions à un recrutement pérenne ultérieur dans les entreprises ou les établissements publics.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 20696
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : recherche
Ministère attributaire : recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4952
Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8052